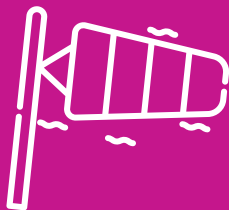


C'le Dicrim



DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS



UN DOCUMENT À CONSERVER !

Anticiper les conséquences de risques majeurs c'est le but du DICRIM (Document d'information sur les risques majeurs).

Les conseils et conduites qu'il contient vous permettront d'aborder plus sereinement les situations exceptionnelles qui peuvent survenir. C'est pourquoi nous vous conseillons d'en prendre connaissance, et, de le garder à portée de main au cas où vous en auriez besoin.

LES SYSTÈMES D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS

- L'automate d'appel par SMS, message vocal et mail.
Inscrivez-vous sur www.saint-pryve.com !



- Les sirènes d'alerte



- Les ensembles mobiles d'alerte et le porte à porte.
- Les panneaux électroniques et l'affichage.
- Les informations détaillées sur le site internet.



INONDATION

Risque consécutif à de fortes averses, à une remontée par les nappes phréatiques ou à une montée de la Loire.

Vigilance Jaune : préparez-vous

Vigilance Orange et Rouge : suivez les consignes ci-dessous et les instructions données par les autorités

- Fermez les ouvertures au rez-de-chaussée.
- Ne vous engagez pas sur une route inondée.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Restez chez vous et montez à l'étage.



- Vous pouvez suivre l'évolution de la Loire sur le site vigicrues.gouv.fr et grâce aux échelles de crue du Pont Royal.
- En cas de catastrophe, un plan d'évacuation est prévu et une noria de bus sera mise en place pour les personnes isolées.



MOUVEMENT DE TERRAIN

Risque relatif à l'effondrement soudain du sol (fontis ou bômes)

- Éloignez-vous de l'effondrement.
- N'entrez pas dans des bâtiments endommagés.
- Prévenez la mairie et les pompiers.
- Ne conduisez pas à proximité d'une zone dangereuse.





TEMPÊTE

Risque consécutif à des vents violents, de fortes précipitations...

- Rejoignez un abri en dur.
- Rentrez les animaux et le matériel susceptible de s'envoler, d'être projeté ou de tomber.
- Fermez les portes, fenêtres et volets.
- Éloignez-vous des arbres et des lignes électriques.
- Évitez les déplacements.



NUCLÉAIRE

Risque consécutif à un accident se produisant sur un site nucléaire et dispersant des retombées radioactives.

- Confiniez-vous dans un bâtiment.
- Fermez les systèmes d'aération.

Conformez-vous aux prescriptions des autorités.



LES BONS RÉFLEXES DANS TOUS LES CAS

SUIVEZ UNIQUEMENT LES CONSIGNES DES AUTORITÉS

N'allez pas chercher vos enfants à l'école
ils sont pris en charge.



Évitez d'utiliser le téléphone
laissez les réseaux libres pour les secours.



Écoutez la radio
France Bleu Orléans 100.9 et France Info 105.5
(FM)



En cas de risque naturel, il est impératif de bien suivre les consignes des autorités. Ne tentez rien qui puisse vous mettre en danger.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Risque consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voie routière ou fluviale.

- Confiniez-vous dans un bâtiment.
- Ne fumez pas.
- Fermez les systèmes d'aération.
- Ne créez aucune flamme.

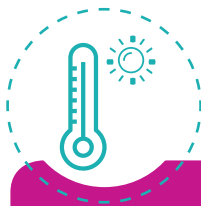


INTEMPÉRIE HIVERNALE EXCEPTIONNELLE

Risque consécutif à des températures négatives, du verglas et des chutes de neige. En cas de niveau d'alerte orange et rouge.

- Évitez les déplacements non indispensables.
- En cas de sortie à pied, portez des vêtements chauds et des chaussures antiglisse.
- En cas de sortie en véhicule, soyez prévoyant(e) (équipement et kit de survie).
- Soyez vigilant(e) et prêt(e) à venir en aide à votre entourage.
- Maintenez une bonne aération du domicile.





CANICULE

Risque consécutif à des températures élevées de jour comme de nuit, sur trois jours ou plus. En cas de niveau d'alerte 2 et plus.

LA CANICULE EST UN RISQUE FREQUENT L'ETE

- Buvez régulièrement de l'eau.
- Fermez les volets le jour, ouvrez-les la nuit.
- Évitez de sortir aux heures chaudes.
- Mangez normalement.
- Humidifiez votre peau.
- Ventilez-vous.
- Restez en contact avec vos proches.
- Ne buvez pas d'alcool.
- Évitez les efforts physiques.



**- Personnes fragiles : inscrivez-vous au registre du CCAS
au 02 38 51 09 10 ou par mail ccas@saint-pryve.fr**

**- Les personnes en difficulté peuvent se retrouver dans un lieu
climatisé ouvert par la mairie.**

LES NUMÉROS UTILES

*En cas d'urgence ou
d'alerte à donner :*

POMPIERS : **18**

POLICE NATIONALE : **17**

SAMU : **15**

APPEL D'URGENCE
EUROPÉEN : **112**

Pour se renseigner :

MAIRIE DE ST-PRYVÉ :
02 38 22 63 63

POLICE MUNICIPALE :
02 38 66 84 52

PRÉFECTURE :
02 38 91 45 45

PERSONNES
SOURDES/
MALENTENDANTES :
114 (Fax/SMS)

.....
C'le Dicrim

Directeur de la publication : Thierry Cousin, Maire

Réalisation : Colin Huppenoire, service Communication

Impression : Imprimerie Ollivier • Imprimé sur papier issu d'une gestion responsable des forêts

Parution : novembre 2019